



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU VENDREDI 07 NOVEMBRE 2025

**AFFAIRE N° 39-20251107**

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE  
SIGNER LES LOTS 1 A 5 DU MARCHÉ A25.028 « ACQUISITION ET  
LIVRAISON DE BENNES AMOVIBLES POUR LES PAVA ET  
DECHETTERIES DE LA CASUD »**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept du mois de novembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>e</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 30 octobre 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

**NOTA :**

Nombre de conseillers  
en exercice : 48

Présents : 27

Absents représentés : 14

Absents : 07

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence.

BASSIRE Nathalie, FONTAINE Gilles.

**-Commune de Saint-Joseph -**

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

**- Commune de Saint-Philippe -**

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

**ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)**

**- Commune du Tampon -**

ROMANO Augustine par GASTRIN Albert, PICARDO Bernard par PAYET TURPIN Francemay, TURPIN Catherine par MAUNIER Daniel, TECHER Doris par ROBERT Evelyne, FONTAINE Véronique par DOMITILE Noëline, LEBON Jean Richard par DIJOUX RIVIERE Mimose.



SOUBAYA Josian par BLARD Régine, BENARD Monique par  
THERINCOURT Jean Pierre.

**- Commune de Saint-Joseph -**

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LEJOYEUX Marie  
Andrée représenté par Sylvain HOAREAU, K/BIDI Emeline représentée par  
LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian représenté par David LEBON,  
MUSSARD Harry représenté par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

**ETAIENT ABSENTS**

**- Commune du Tampon -**

GENCE Jack.

**- Commune de Saint-Joseph -**

MUSSARD Rose Andrée, HUET Mathieu, LEVENEUR Inelda, FULBERT  
GERARD Gilberte, VIENNE Axel.

**- Commune de l'Entre-Deux -**

LAFOSSE Camille.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice,  
conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En  
application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,  
l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres  
pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON  
Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---



**AFFAIRE N° 39-20251107****AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LES LOTS 1 A 5 DU MARCHE A25.028 « ACQUISITION ET LIVRAISON DE BENNES AMOVIBLES POUR LES PAVA ET DECHETTERIES DE LA CASUD »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en septembre 2025, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet l'acquisition et la livraison de bennes amovibles pour les points d'apport volontaire autonome (PAVA) et les déchetteries de la CASUD.

Le marché est composé de 5 lots. Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel, défini comme suit :

| Lot | Désignation                                                                                               | Montant maximum annuel (en € HT) |
|-----|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| 1   | Acquisition et livraison de bennes amovibles ouvertes de 30 m <sup>3</sup>                                | 150 000                          |
| 2   | Acquisition et livraison de bennes amovibles ouvertes renforcées de 20 m <sup>3</sup>                     | 250 000                          |
| 3   | Acquisition et livraison de bennes amovibles avec toit hydraulique manuel de 30 m <sup>3</sup>            | 50 000                           |
| 4   | Acquisition et livraison de bennes amovibles renforcées avec toit hydraulique manuel de 20 m <sup>3</sup> | 80 000                           |
| 5   | Acquisition et livraison de bennes amovibles ouvertes de 15 m <sup>3</sup>                                | 60 000                           |

**I. Caractéristique du marché**

Il s'agit d'un marché public de fournitures.

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé conformément aux articles R. 2162-2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché alloti.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

**a) Durée du marché**

La durée de l'accord-cadre court à compter du 1er janvier 2026, ou de sa notification si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2026 et dans la limite des montants maximums annuels.

Chacun des lots est renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, pour une période d'un an calquée sur l'année civile (soit jusqu'au 31 décembre 2029). En cas de reconduction, les montants maximums annuels seront également reconduits.



Le Pouvoir Adjudicateur prend par écrit la décision de ne pas reconduire le marché. Il informera le titulaire de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tôt trois (3) mois avant la fin de la durée de validité du marché.

Le titulaire ne peut refuser sa reconduction.

b) Délai d'exécution

Le délai de livraison, correspondant au délai d'exécution du bon de commande, est laissé à l'initiative du candidat. Celui-ci devra l'indiquer à l'Acte d'Engagement, sans toutefois dépasser les délais maximums suivants :

- 1 mois maximum pour une livraison de 1 à 10 caissons,
- 2 mois maximum pour une livraison supérieure à 10 caissons.

c) Lieu de livraison

La livraison des bennes sera réalisée (franco de port) à l'adresse suivante : Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DECV), 18 bis rue d'Espagne, 97430 Le Tampon.

**II. Imputation budgétaire**

Le marché sera imputé sur le Budget principal de la CASUD.  
Ligne d'imputation : 2188 DECV.

Le présent marché sera financé par les fonds propres de la CASUD et éventuellement par une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

**III. Passation du marché**

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 21 octobre 2025, les membres de la Commission Ad Hoc dont le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur ont procédé à l'ouverture des plis et ont enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

b) Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »

Le 04 novembre 2025, les membres de la Commission d'Appel d'Offres présents dont le représentant délégué du Pouvoir Adjudicateur ont décidé :

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,
- de proposer au représentant du Pouvoir Adjudicateur de sélectionner les candidatures suivantes :



| Lots | Candidats     |
|------|---------------|
| 1    | BENNE BOURBON |
| 2    | BENNE BOURBON |
| 3    | BENNE BOURBON |
| 4    | BENNE BOURBON |
| 5    | BENNE BOURBON |

D'autre part,

- d'attribuer les lots suivants dans la limite des montants maximums annuels, sous réserve que les candidats fournissent les pièces de régularité fiscale et sociale :

| Lots | Candidats     | Montants maximum annuels (en € HT) |
|------|---------------|------------------------------------|
| 1    | BENNE BOURBON | 150 000                            |
| 2    | BENNE BOURBON | 250 000                            |
| 3    | BENNE BOURBON | 50 000                             |
| 4    | BENNE BOURBON | 80 000                             |
| 5    | BENNE BOURBON | 60 000                             |

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le lot n° 1 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- d'approuver le lot n° 2 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- d'approuver le lot n° 3 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,



- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- d'approuver le lot n° 4 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- d'approuver le lot n° 5 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

### **DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Le Conseil,**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **approuve le lot n° 1 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,**
- **approuve le lot n° 2 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,**



- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- approuve le lot n° 3 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- approuve le lot n° 4 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- approuve le lot n° 5 du marché n° A25.028 « Acquisition et livraison de bennes amovibles pour les PAVA et déchetteries de la CASUD »,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec le candidat BENNE BOURBON,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter le marché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 41

POUR EXTRAIT CONFORME,  
La Secrétaire de séance,



**Laurence MONDON**

Le Président de la CASUD,



**Jacquet HOARAU**

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 18/11/2025